

Le camping raciste

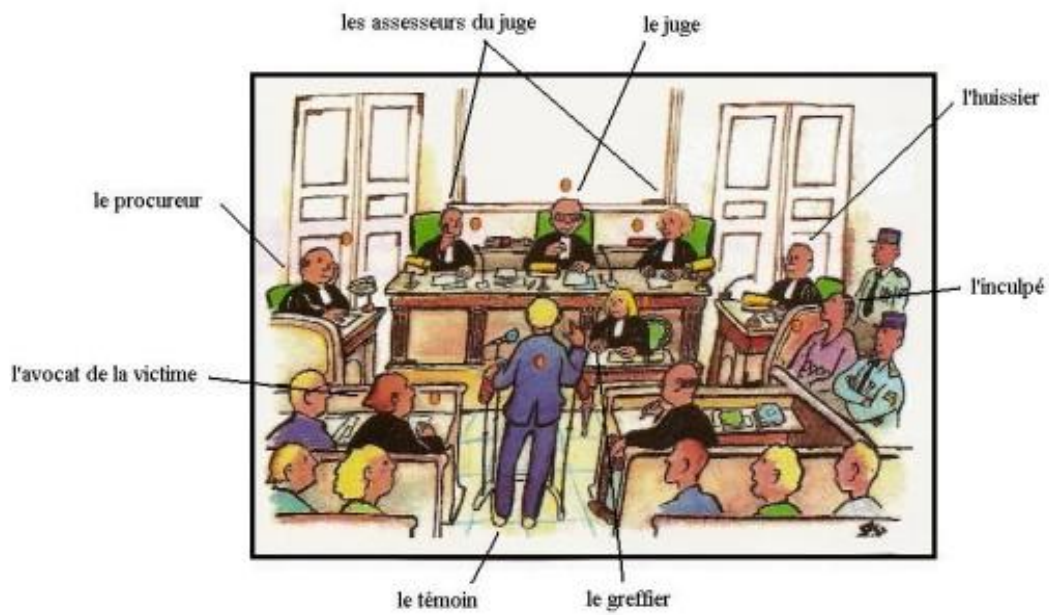
Un gérant de camping a été **condamné** hier à 1525 euros d'**amende** pour « discrimination Raciale » et « diffamation » par le tribunal correctionnel de Saintes (Charente Maritime).

En mars 2000, Jean-Claude Collin, gérant du camping Les Chênes avait adressé un courrier au responsable du **foyer** d'adolescents : « Pour arriver à maintenir une bonne ambiance, nous sommes obligés de vous demander de respecter certaines règles, à savoir pas de groupe composé de plus de 50% d'enfants de couleur. » U s'est excusé à l'**audience** : « J'aurais dû dire " mixité ", je pensais que s'il y avait différentes ethnies, ils feraient moins de clans et je n'aurais pas de bagarres.»

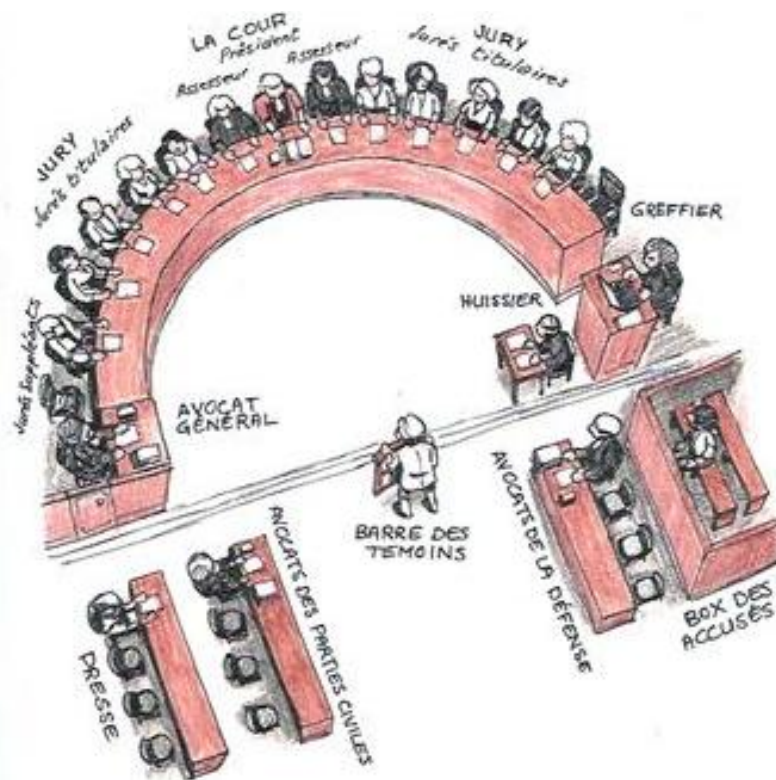
Le procureur a déclaré : « Monsieur Collin a posé par écrit ce que de nombreux autres exploitants pratiquent. » Le vice-président de SOS-Racisme a remarqué également : « On peut s'inquiéter de voir que ces campings qui refusent à 100% les enfants de couleur n'aient jamais été **poursuivis**. » On aurait pu reconnaître à Monsieur Collin la **circonstance atténuante** d'un « racisme à 50% », s'il n'en avait pas rajouté, en août 2000, au micro de Franche-Bleu, les déclarations suivantes : « Les **mairies** m'envoient des groupes de jeunes immigrés des banlieues et il est de notoriété publique que 90% de la **délinquance** des banlieues ce sont des immigrés de couleur, alors ça va créer **des tas de** problèmes sur mon camping.»

Outre l'**amende**, le gérant du camping « Les Chênes » devra verser un euro à l'association SOS-Racisme, partie civile, et afficher le jugement à l'entrée du camping, du 1^{er} juillet au 31 août 2002.

Libération, 25 janvier 2002



[le fonctionnement de la justice](#)



[pdf](#)

l'avocat , incarcéré, témoin, procuration, diffamation, portes closes, faire appel, hors la loi, comparaître, absoudre

1. Il est chargé de défendre l'accusé =
2. Témoignage devant un tribunal =
3. Juger en l'absence de l'accusé = Par
4. critique violente, injurieuse = Une
5. Mettre en prison =
6. Procès fermé au public = À
7. Se présenter devant un tribunal =
8. Demander une révision du procès = Faire
9. Qui est contraire à la loi =
10. Déclarer que quelqu'un est innocent =

[les professionnels de la justice](#)

le juge	Il écoute , il conseille, il défend son client
l'avocat	Il prononce le jugement
le greffier	Il juge les dossiers et prend des décisions sur les peines et les sanctions à appliquer au moyen d'investigations et de rapports de faits. .
l'officier de police judiciaire	Il note le déroulement du procès et tous les débats
le juge d'instruction	Il interroge le suspect au commissariat
l'huissier	Il est chargé d'exécuter les décisions de la justice .Il procède par exemple aux saisies et aux expulsions
le procureur de la république	Il instruit une affaire en cherchant des preuves

[métiers du droit](#)

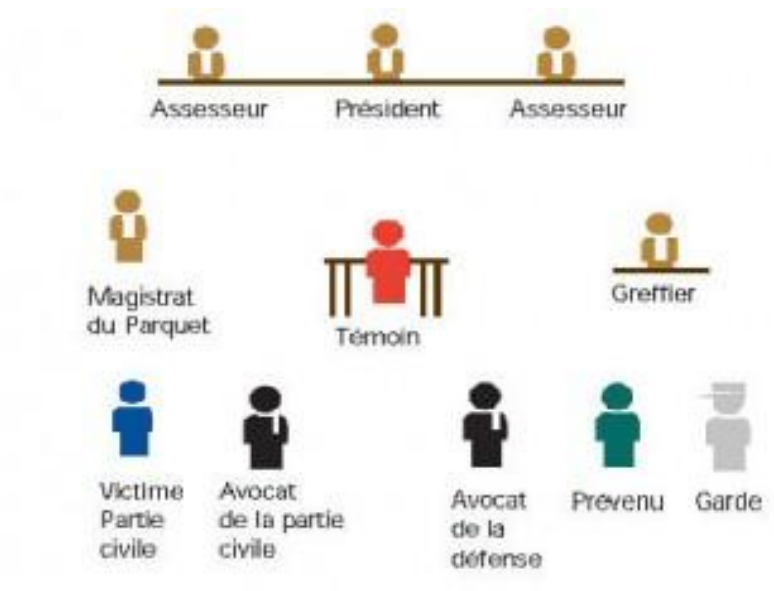
[exercices](#) quiz

[dialogue](#)

[dictionnaire visuel](#)

[déroulement du procès devant le tribunal](#)

Procureur : représentant du ministère public près du tribunal de première instance.



une amende: sanction pécuniaire



foyer: groupe de personnes vivant dans un même lieu

les mairies: la mairie est un édifice qui abrite le bureau du maire, la salle de délibération du conseil municipal, le lieu où l'on célèbre les mariages, ainsi que divers services comme l'état-civil, le dépôt du cadastre, l'urbanisme, la police municipale, etc



poursuivre en justice .Exercer une poursuite judiciaire ; mettre en mouvement l'action publique à l'encontre de l'auteur d'une infraction en vue d'obtenir sa condamnation.

afficher: Action d'afficher, de faire connaître au public par voie d'affiches, de panneaux

les banlieues: La **banlieue** est le territoire qui entoure une **ville - centre**

des tas de = beaucoup de

SOS RACISME

MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION SOCIALE

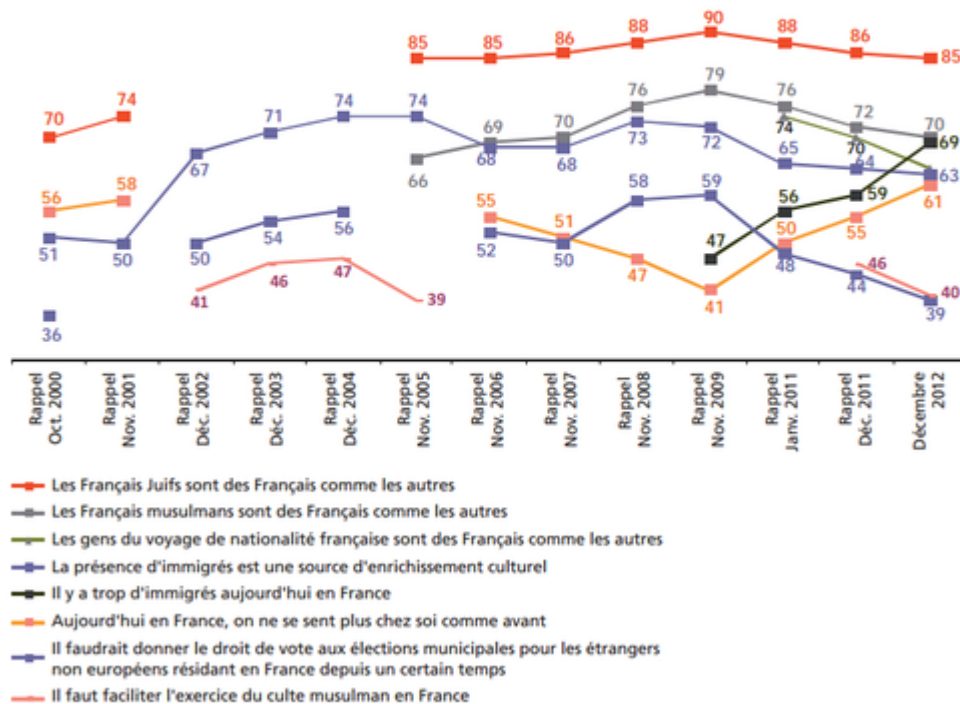
IMMIGRATION

UN PLAN D'ACCUEIL DES JEUNES DANS UNE STATION BALNÉAIRE

RACISME EN FRANCE

Graphique 8

Pour chacune des opinions suivantes, dites-moi si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout. Pourcentages de « d'accord ».



I. COMPRÉHENSION (2 points)

1. Pourquoi le gérant du camping ne veut-il pas de groupes de plus de 50% d'enfants de couleur? Justifiez votre réponse selon ses propres déclarations.

2. Est-ce que cette restriction est pratiquée dans d'autres campings? Justifiez votre réponse.

II. COMPRÉHENSION (1 point)

Écrivez (**Vrai/Faux**) la bonne réponse

Le gérant devra verser 1525 euros à l'association SOS - Racisme

VRAI FAUX

Tous les campings qui refusent à 100% les gens de couleur sont poursuivis.

VRAI FAUX

III CHOIX MULTIPLE (1 point)

Écrivez la lettre (a, b ou c) qui, dans chaque groupe, correspond à ce qui vous paraît le plus en accord avec le texte.

1. À part l'amende, le gérant condamné devra

- a- s'excuser au micro de France Bleu.
- b- payer 1 E aux familles concernées par son courrier.
- c- faire connaître la décision du tribunal de Saintes à l'entrée de son camping et payer à l'association SOS-Racisme

Les déclarations effectuées par le gérant en août 2000

- a- constituent une circonstance atténuante pour le tribunal.
- b- supposent un racisme à 50%.
- c- ont contribué à sa condamnation pour « discrimination raciale » et « diffamation ».

IV. LEXIQUE (1 point)

Cherchez dans le texte les expressions suivantes et, dans chaque groupe, écrivez la lettre (a, b ou c) qui correspond à l'explication la plus appropriée au texte :

1. «.,, des tas de problèmes » (ligne 16) signifie :

- a) Beaucoup de problèmes
- b) Des problèmes d'entassement.
- c) Quelques problèmes.

2. «... banlieues » (ligne 16) signifie :

- a) Ensemble d'agglomérations qui environnent un centre urbain.
- b) Personnes qui habitent les environs d'une grande ville.
- c) Quartiers du centre ville.

V. EXPRESSION ÉCRITE (5 points)

Rédigez un texte de 20 lignes environ. Choisissez l'une de ces deux possibilités

(non pas les deux à la fois):

- a) Écrivez une lettre de félicitation à SOS-Racisme et exprimez votre intention de devenir adhérent.
- b) Rédigez un petit article pour le journal de votre lycée en expliquant le problème des campings racistes. Donnez votre avis sur les relations entre les jeunes de différentes races et cultures.

[LE RACISME EN FRANCE](#)

ARTICLE : [PLAINTÉ CONTRE UN CAMPING RACISTE](#)

[UN JOUR UNE ACTU](#): Réponds en donnant ton avis en ligne.

[SOS racisme](#)

<u>MODÈLE DE LETTRE</u> CONTRE LE RACISME EN GÉNÉRAL
--

LES HOMMES NAÎSENT
ET DEMEURENT LIBRES
ET ÉGAUX EN DROITS

Messieurs, mesdames...

On entend souvent parler de racisme, mais j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi. Je ne peux pas comprendre pourquoi cela existe encore. J'ai du mal à comprendre comment on peut insulter ou maltraiter les personnes qui sont simplement différentes de nous. Nous avons tous une religion, une couleur de peau, de cheveux, des yeux différents et cela ne fait pas de nous des monstres mais des humains.

Parfois, le racisme peut-être très violent comme l'extermination des juifs pendant la seconde guerre mondiale ou encore l'esclavage des noirs. Mais, dans la vie de tous les jours, ça existe aussi. Les personnes peuvent être insultées à cause de leur couleur de peau, rejetées par des propos racistes dans la rue et même à l'école.

Je n'arrive pas à comprendre comment on peut être aussi méchant envers des êtres humains. J'espère que petit à petit, ces actes ridicules vont s'arrêter et que nous allons enfin nous rendre compte que nous sommes tous égaux.

Mathieu.

[Lettre ouverte contre le racisme contre les asiatique](#)

"Moi, Asiatique, j'ai mal devant le spectacle de Kev Adams et Gad Elmaleh"

Il revient sur le spectacle des 2 humoristes qui a été diffusé sur M6 au début du mois de décembre.

Pour bien comprendre son message, il se présente lui-même:

"Je suis d'origine vietnamienne.

Pendant toute mon enfance , comme tous les gamins d'origine asiatique (et plus généralement, ceux d'origine étrangère, racisés ou pas), j'ai eu droit aux remarques et aux blagues plus ou moins racistes , plus ou moins de mauvais goût."

Et le spectacle de Kev Adams et Gad Elmaleh est visiblement celui de trop quand ils imitent deux asiatiques:

"Le jeune humoriste continue ses imitations et déroule des blagues racistes (et éculées) pendant quatre longues minutes.

Pire encore : en jouant vaguement la distanciation, Gad Elmaleh ne sert qu'à donner bonne conscience à son binôme et au public."

Racisme, blagues éculées, les mots sont forts et le journaliste s'explique longuement ensuite avec des mots aussi percutants.

Voici un extrait de sa tribune:

"J'ai honte pour la communauté asiatique.

J'ai honte pour Kev Adams et Gad Elmaleh.

J'ai honte que des sketches pareils soient encore possibles à notre époque, dans notre pays.

J'ai honte de voir des spectateurs en rire.

J'ai honte en lisant les innombrables tweets - tous au premier degré - de gens qui trouvent cela très drôle.

J'ai honte que cela soit diffusé à une heure de grande écoute, volontairement choisie pour cibler des jeunes.

J'ai honte parce que plus de 4 millions de téléspectateurs ont vu ce sketch (dont presque un tiers de moins de 50 ans selon les chiffres de la chaîne), et qu'à l'exception de mes confrères de 20 Minutes et de Brain, aucun média ne semble avoir trouvé cette scène choquante. (...)

J'ai honte parce que les Asiatiques sont sous-représentés dans nos médias.

J'ai honte parce que l'une des rares fois où une œuvre artistique les évoque à une heure de grande écoute, c'est pour les ridiculiser.

Cette année en France, une chroniqueuse TV et une blogueuse se sont faites reprendre pour s'être grimées le visage en noir.

Mais les deux humoristes les plus populaires du pays peuvent faire une tournée avec un sketch de dix minutes qui véhicule les pires clichés sur les Asiatiques, le présenter en prime time et personne n'est choqué. (...)

Peut-être que les Asiatiques se sont tus pendant trop longtemps.

Mais le fond du problème, c'est que tout le monde devrait avoir honte de ce sketch - et de tous ceux de ce type.

C'est une question de respect.

D'éducation.

De culture. "

La « lettre ouverte »

La « lettre ouverte » est une lettre destinée à être publiée, en général par voie de presse. Elle peut être adressée à une personne précise mais son intérêt est plus large. [...]

Le destinataire d'une « lettre ouverte » sert souvent de prétexte à prendre parti dans un débat ou une question d'actualité.

[pdf](#) : Rédiger une lettre

Le racisme parlons-en

Il y a quelques mois, la ville de Sherbrooke s'est de nouveau distinguée en étant la ville québécoise comptant le plus de cas de crimes haineux reportés à la police selon un classement canadien. C'est alors qu'une série de trois articles sur le racisme et sur les difficultés d'intégration à Sherbrooke paraissent en août 2015. Devons-nous réellement nous inquiéter de la situation? En tant qu'étudiantes à la Maîtrise en médiation interculturelle, et surtout comme citoyennes, nous avons été interpellées par ces événements qui puisent leur source dans l'intolérance. Mais au-delà de ces faits, nous croyons surtout qu'il faut amorcer une réflexion sur les formes d'exclusion.

« Je ne suis pas raciste, mais... ». Cette phrase est en soi la raison pour laquelle il est nécessaire de définir ce qu'est le racisme. Il faut rappeler que le concept de racisme n'est peut-être pas toujours bien compris et entraîne souvent des réactions de rejet ou de méfiance. Le racisme est-il devenu, pour certains, un terme que nous utilisons tel un joker dans un jeu de cartes, tel un mot vague pour décrire une situation incertaine? Le racisme pourrait tout simplement être « avoir peur de l'autre à cause de sa différence ».

Ce qu'il faut retenir, c'est que, même si nous nous dissociions du racisme, nous sommes tous susceptibles d'en faire acte un jour ou l'autre, ne serait-ce que de manière inconsciente. Cette distinction, que nous créons entre le « Nous » et le « Eux », engendre souvent une hiérarchie, surtout lorsque le « Nous » représente la majorité. C'est alors que ce qui est perçu comme différent de nous, que ce soit par la couleur, les croyances, les modes de vie, etc., se voit discrédité. Il faut savoir que le racisme peut entraîner des dommages psychologiques autant chez la personne raciste que chez la personne victime de racisme : d'un côté, la perte d'estime de soi et, d'un autre côté, le renforcement d'un imaginaire basé sur la domination de l'autre. Il est d'ailleurs scientifiquement prouvé que ces états émotionnels négatifs

peuvent avoir des conséquences directes sur les processus biologiques. C'est pourquoi, dans un contexte de diversité, il faut avant tout assurer des rapports égalitaires entre tout un chacun. L'ouverture aux autres ne signifie pas de devenir tous pareils, sachant que deux personnes identiques n'existent pas, il faudrait plutôt reconnaître positivement la diversité et la célébrer.

Les médias ont un rôle important à jouer dans le processus de représentations de l'autre. La « crise » des accommodements raisonnables en est un exemple assez probant. Cette tempête médiatique, comme l'a soulignée la Commission Bouchard-Taylor, a eu un impact sur nos perceptions. La manière dont l'information est transmise influence l'image que nous nous faisons de certains groupes, ce qui façonne notre imaginaire, créant même, dans certains cas, l'illusion d'une crise. La question qui se pose est la suivante : sommes-nous suffisamment critiques face à la multitude d'informations qui nous parviennent? La réponse appartient à chacun de nous.

Nous pensons que la clé pour prévenir le racisme est avant tout la communication et le désir d'aller à la découverte de l'autre. De nombreuses initiatives existent déjà pour favoriser cette compréhension mutuelle et amener les gens à se mettre à la place de l'autre, le but étant de créer un espace de dialogue où il est possible de parler de ses peurs et de les comprendre, afin de créer un possible échange avec cet « autre » qui nous ressemble bien plus que nous le croyons.

Dans le cadre des activités entourant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars, nous vous encourageons à participer aux journées organisées par le RIFE (Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie) les 18 et 19 mars 2016 à Sherbrooke (entrée gratuite) dans le cadre d'un Forum contre le racisme et les discriminations.

Pour citer Euripide, un des grands auteurs de la Grèce Antique : « Aucun de nous ne sait ce qu'on sait tous ensemble ». Nous vous invitons donc à prendre part à la discussion!

[lettre ouverte de l'université Paul Valéry](#)

LETTRE OUVERTE

Le Collège de la présidence
Monsieur Gilles FOURTANIER
Président de l'Université Paul Sabatier
118 Route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex

Paris, le 15 avril 2009

Nos Réf : CP/09

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de Mme Sabrina TROJET, élève doctorante et enseignante à l'Université de Toulouse.

En effet, le MRAP a été saisi du licenciement, sans indemnité - suivi d'une interdiction d'entrer au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) dont elle dépend - de Sabrina TROJET, pour le motif qu'elle aurait « causé un trouble à l'ordre public et porté atteinte à la liberté de conscience de ses collègues ».

Selon nos informations, cette décision serait motivée par le port du foulard et la procédure semble avoir méconnu le principe du contradictoire. Il ressort des éléments de cette affaire que Mme TROJET n'aurait pas été convoquée pour être entendue et donner sa version des faits sur ce litige.

De plus, et si les faits sont avérés, la décision de licenciement en raison d'un critère religieux constitue un délit prévu et réprimé par l'article 225-1 et 2 du Code pénal : « Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée...La discrimination définie à l'article 225-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 Euros d'amende lorsqu'elle consiste :

[...]

- 3° A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ; Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1° est commis dans un lieu

accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 Euros d'amende. »

Nous tenons également à vous rappeler, Monsieur le Président, que le respect des principes de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, ne peut s'appliquer que dans les écoles, les collèges et lycées publics, tel que mentionné dans la dite loi. Il a d'ailleurs été inséré au Code de l'éducation, en son article L. 141-5-1, que : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève. »

Pour l'ensemble de ces motifs, le MRAP vous demande de bien vouloir réexaminer dans les meilleurs délais la décision de licenciement prise à l'encontre de Mme Sabrina TROJET et de la réintégrer, conformément à la loi, dans son poste d'enseignante. A défaut, le MRAP se verra dans l'obligation de saisir sans tarder la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et interviendra volontairement dans le contentieux administratif engagé par l'intéressée devant le tribunal administratif.

Dans l'attente d'une prompt réaction qui mette l'Université Paul Sabatier en conformité avec la législation française, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Collège de la présidence du MRAP :
Mouloud AOUNIT
Bernadette HETIER
Renée LE MIGNOT